

ENSEMBLE... VERS LA BIEN-TRAITANCE EN OUTAOUAIS



TABLE RÉGIONALE
POUR CONTRER LA MALTRAITANCE
ENVERS LES AÎNÉS
DE L'OUTAOUAIS

DANS CE NUMÉRO

- 1 SAVIEZ-VOUS QUE?
- 2 QUOI DE NEUF?
- 5 LES BONS COUPS
- 6 LE COFFRE À OUTILS
- 9 À L'AGENDA
- 9 RÉDACTION ET COLLABORATIONS

En cette **Journée internationale des aînés** ayant pour thème « Les aînés moteurs de nos communautés », je tiens à remercier tous les personnes aînées impliquées au sein de la Table régionale pour contrer la maltraitance envers les aînés de l'Outaouais.

Merci de contribuer aux activités de sensibilisation, de faire connaître ce qui existe dans la région pour contrer la maltraitance, d'apporter vos idées, votre temps et votre dynamisme dans les différents travaux.

C'est avec joie et fierté que je partage plusieurs nouveautés dans cette édition :

- ✓ La trajectoire d'intervention lorsque vous êtes témoin d'une situation de maltraitance envers une personne aînée de l'Outaouais.
- ✓ Une capsule vidéo de cette trajectoire.
- ✓ Des outils promotionnels pour vous soutenir lorsque vous faites le repérage de situation de maltraitance auprès des personnes aînées de la région.

Marie-Pier Macameau, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées- Outaouais



SAVIEZ-VOUS QUE?

- La **Journée internationale pour les personnes âgées** célébrée le 1^{er} octobre de chaque année a été créée pour sensibiliser le public aux questions qui touchent les personnes âgées telles que la sénescence et la **maltraitance**.
- L'objectif de cette journée est d'apprécier les contributions que les personnes âgées apportent à la société.
- Cette journée a été célébrée pour la première fois le 1^{er} octobre 1991.

QUOI DE NEUF?

PROCESSUS D'INTERVENTION CONCERTÉ

Le Processus d'intervention concerté (PIC) est en place depuis huit mois déjà en Outaouais. Ce processus est un lieu de concertation et de discussion de cas de situations de maltraitance qui pourrait constituer une **infraction criminelle ou pénale**. Ci-dessous, des exemples d'une forme de maltraitance, l'extorsion, pouvant constituer une infraction criminelle. Surveillez les prochaines éditions pour d'autres exemples.

Dans chaque organisation, des intervenants sont désignés pour soutenir la concertation et mettre fin efficacement à une situation de maltraitance. Ils mettent à profit leur **expertise** et partagent les différents **leviers** pour protéger la personne de la situation de maltraitance. Les modalités de ces rencontres de concertation sont multiples, elles sont téléphoniques, sur le web ou en présence.

Reconnaître l'extorsion. Une forme de maltraitance pouvant constituer une infraction criminelle

« Je vais m'en prendre à tes enfants si tu ne me donnes pas de l'argent. »

« Tu pourras sortir que si tu me donnes ta carte de guichet. »

« Retire ta plainte sinon... »

« Donne-moi tes pilules sinon il t'arrivera ... »

« N'appelle pas la police sinon ça ira mal... »

« Tu es mieux de ne pas témoigner contre moi. »

« Je vais détruire tout ce qui t'appartient. »

Une personne âgée vous a témoigné qu'un proche lui a formulé de tels propos?

Exemples tirées d'une présentation de Me Marie-Claude Daoust, Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Vous souhaitez aider cette personne et vous demandez comment vous y prendre?

Comme partenaire essentiel à la lutte contre la maltraitance renseignez-vous auprès d'un intervenant désigné du Processus d'intervention concertés du CISSS de l'Outaouais :

MRC Vallée-de-la-Gatineau : Caroline Lauriault
819 449-4690 poste 449461

MRC des Collines : Geneviève Cloutier
819 459-1112 poste 334462

MRC du Pontiac : Marie-Line Laroche
819 647-3553 poste 2525

MRC Papineau : Stéphanie Lepage
819 983-7341 poste 6342

Gatineau : Vanessa Belisle
819 966-6530 poste 332502

Josée Leblanc
819-966-6530 poste 332518

Le rôle de l'intervenant est de s'assurer que la situation répond aux critères du PIC. Il vous demandera de compléter un court questionnaire avant de le soumettre au PIC. Vous serez sollicité à participer à la rencontre de concertation.

DES STYLOS ET DES SACS RÉUTILISABLES



Le comité d'orientation de la Table régionale a identifié le développement de matériel promotionnel pour soutenir la sensibilisation des personnes âgées à la lutte contre la maltraitance. Deux produits ont été développés pour vos activités de sensibilisation :

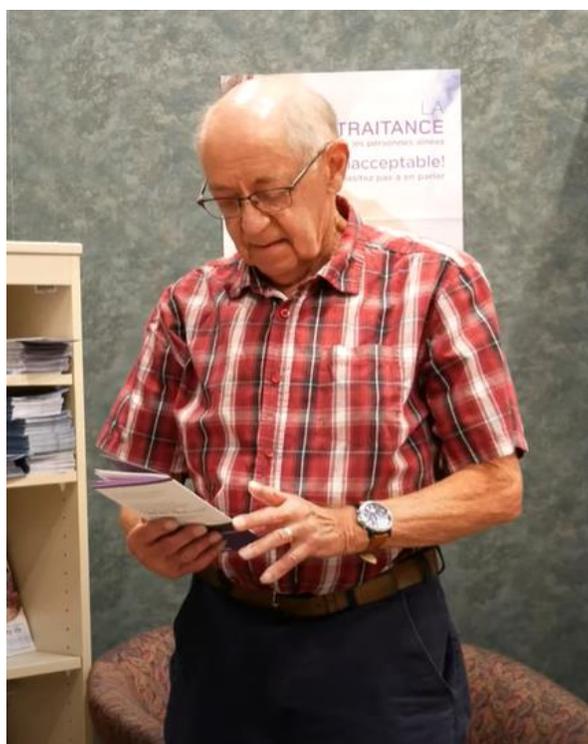
- sacs réutilisables format sac d'épicerie
- stylos à bandes déroulantes avec les ressources régionales d'un côté ainsi que des exemples de chaque type de maltraitance de l'autre côté

Nous souhaitons que les différents partenaires, les personnes âgées et les bénévoles soient sensibilisés pour développer une culture de partenariat régional. Pour recevoir du matériel promotionnel pour votre prochaine activité de sensibilisation, communiquez avec la coordonnatrice régionale.

Vous avez d'autres idées pour promouvoir les ressources et les formes de maltraitance? Faites part de vos idées à la coordonnatrice régionale! Vos idées seront apportées au comité sensibilisation!

Sur la photo : Monsieur André Lamothe de la FADOQ Outaouais

UNE TRAJECTOIRE POUR LE MILIEU COMMUNAUTAIRE



Le comité intervention de la Table régionale pour contrer la maltraitance a travaillé fort pour vous proposer un outil pour vous guider lorsque vous remarquez une situation de maltraitance.

Une capsule web présente le contexte de cette trajectoire:
<https://www.youtube.com/watch?v=o0TQ7klu1Rk&feature=youtu.be>

Procurez-vous votre exemplaire du dépliant de la trajectoire ainsi que la liste de ressources pour votre MRC sur le site internet du CISSS au :

<https://ciiss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-ciiss/rapports-et-publications-administratives/bienveillance/>

Je sollicite votre contribution à faire connaître ces outils auprès de vos pairs et de vos collègues..

AGISSONS ENSEMBLE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE!

Sur la photo: M. Ronald Nitschke du Comité des usagers du CISSS de l'Outaouais.

QUOI DE NEUF?

DES APPELS INTERGÉNÉRATIONNELS



Grâce à la magie du téléphone, le Bras-Outaouais veut mettre en contact des personnes LGBTQIA2+ plus jeunes avec des personnes LGBTQIA2+ plus âgées lors d'appels d'une durée d'au maximum 30 minutes. Ces appels seront encadrés par une équipe d'intervenantEs qui seront présentEs avec les jeunes LGBTQIA2+ sans toutefois écouter les conversations. Nous voulons ainsi nous assurer que les appels soient faits dans le respect et qu'ils visent uniquement un échange sur les questions LGBTQIA2+ d'un point de vue intergénérationnel.

Pour vous inscrire ou pour obtenir plus d'informations, nous vous invitons à nous rejoindre par courriel à l'adresse : entrehommes@lebras.qc.ca. Une initiative du Bras-Outaouais.

PAS D'ÂGE POUR VIEILLIR



Pas d'âge pour vieillir est une chronique hebdomadaire de Marie Beaulieu, titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance sur les ondes d'Ici Radio-Canada Première en Estrie. Cette chronique a débuté le 1^{er} septembre 2020 afin d'aborder positivement le vieillissement.

Il y aura 16 chroniques au total. Madame Beaulieu aborde un thème différent à chaque semaine. Écoutez sa première entrevue. Elle vous explique l'objectif de ses courtes chroniques radiophoniques. Vous aurez le goût d'écouter les autres : <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/Par-ici-l-info/episodes/477833/rattrapage-du-mardi-1-septembre-2020>

Vous pouvez également les consulter via la médiathèque sur le site internet de la Chaire de recherche sur la maltraitance : <https://maltraitancedesaines.com/mediatheque/>



Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes âgées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

L'AQDR OUTAOUAIS INNOVE AVEC UN NOUVEAU MOYEN DE SENSIBILISATION



L'AQDR vous propose deux capsules vidéos pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées sur son site internet. Je vous invite à les promouvoir largement dans vos réseaux, auprès des dirigeants de vos organismes, les membres de votre conseil d'administration, vos collègues, etc.

Ces vidéos vulgarisent la définition de la maltraitance et imagent les 7 types de maltraitance. Elles permettent de sensibiliser un large public et ce, en respectant aisément les consignes de distanciation sociale puisque nous pouvons le visionner dans le confort de notre bureau ou même de notre salon!

Voici quelques suggestions pour le partage de la vidéo :

- Les Municipalités amies des aînés peuvent l'insérer dans un bulletin d'information municipal.
- Sur la page facebook de votre organisation.;
- A visionner en rencontre d'équipe sur Zoom.

Pour être en mesure d'agir contre la maltraitance, il est important d'être outillé pour bien la reconnaître (repérer). Plus nous sommes sensibilisés sur ce qu'est la maltraitance, plus nous pouvons adopter des comportements bienveillants.

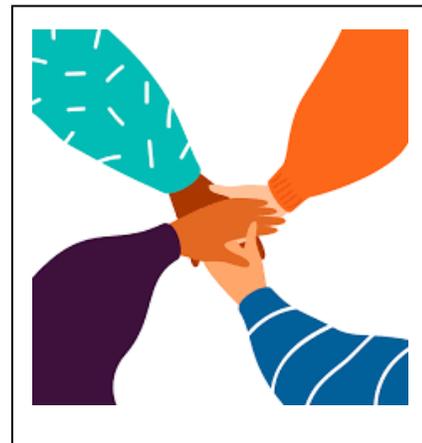
Voici le lien pour visionner les deux capsules :

<https://aqdroutaouais.org/etudiants-bientraitants/>

L'IMPACT D'UNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

Une personne âgée a constaté qu'elle vivait une situation de maltraitance lors d'une présentation d'**Aînés Avisés**. Sa participation à cet atelier de sensibilisation l'a aidée à reconnaître les indices de maltraitance. Elle a dénoncé ce qu'elle vivait. Cette dénonciation a permis de protéger de nombreuses autres personnes âgées. Cela démontre à quel point les divers ateliers de sensibilisation sont toujours nécessaires.

Pour des renseignements sur le programme :
819-777-5774



« La participation à l'atelier sur le web présentant les formes de maltraitance qui peuvent être criminelles et pénales m'a permis d'identifier ce que c'est. J'ai contacté un intervenant désigné du Processus d'interventions concerté pour qu'ensemble nous aidions cette personne à mettre fin à la situation qu'elle vit. Cela a porté fruit. »



UNE PERSONNE ÂGÉE DE VOTRE ENTOURAGE EST VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE? COMMENT L'AIDER?

Voici quelques suggestions pour vous aider à reconnaître les signes qu'une personne est victime de violence conjugale :

- ✪ Lui parler de ce que vous avez constaté et lui exprimer votre inquiétude. Si elle parle de la situation de violence, lui dire que vous la croyez et que ce n'est pas de sa faute.
- ✪ Lui suggérer de ne pas avertir son/sa conjoint(e) si elle a l'intention de quitter. C'est au moment où la relation prend fin que le risque d'homicide est le plus élevé. Sa sécurité est une priorité.

- ✪ Lui proposer de l'héberger ainsi que ses animaux domestiques. Si vous le faites, il est important de ne pas laisser son/sa conjoint(e) entrer chez vous.
- ✪ L'encourager à faire des scénarios de protection comme de préparer un petit sac contenant des articles et des documents importants et lui proposer de le garder chez vous au cas où elle en aurait besoin.

Si elle nie vivre de la violence :

- ✪ Lui expliquer calmement que sa sécurité et son bien-être vous tiennent à cœur.
- ✪ Ne pas vous mettre en colère ou ne pas vous sentir frustré par sa décision. Elle peut avoir peur d'agir ou ne pas être prête à le faire.
- ✪ Lui dire qu'elle peut venir vous parler n'importe quand ou appeler une maison d'hébergement pour se renseigner en toute confidentialité.
- ✪ Essayer de comprendre pourquoi elle peut avoir du mal à demander de l'aide. Elle a peut-être honte ou peur.
- ✪ Lui offrir de l'accompagner si elle a besoin de renseignements ou de soutien supplémentaire.

Si elle décide de poursuivre sa relation malgré la violence ou si elle retourne vers un(e) conjoint(e) violent(e) :

Vous pourriez ressentir de la frustration, de la déception ou de l'impuissance à voir une personne âgée de votre entourage rester dans une relation violente ou revenir vers un(e) conjoint(e) violent(e). Cependant, il faut comprendre que de nombreuses raisons peuvent conduire à une telle décision. Quelles que soient ses raisons, vous pouvez l'aider de plusieurs façons :

- ✪ Lui suggérer de parler de la violence dont elle est victime à son médecin et demander que les actes de violence soient documentés et les blessures photographiées. Ces dossiers lui seront utiles si elle décide un jour d'engager une procédure judiciaire.
- ✪ Trouver les renseignements des services d'aide aux personnes victimes de violence conjugale et lui en parler.

- ✪ Lui suggérer de noter tout ce qui lui arrive et de conserver toute preuve de menace, de séquestration ou de harcèlement, orale ou écrite et, de garder ce document dans un endroit sûr à l'extérieur de son foyer.
- ✪ L'inviter à appeler les maisons d'hébergement de sa région ou SOS violence conjugale pour recevoir de l'aide ou faire un plan de sécurité.

Si vous êtes plutôt proche de l'agresseur :

- ✪ Vous positionner clairement contre la violence et nommer qu'elle est inacceptable peu importe les comportements ou attitudes de la victime.
- ✪ Refuser les excuses ou les justifications de la violence.
- ✪ Informer la personne violente des ressources existantes.

Si vous ne vous sentez pas suffisamment outillé ou si vous doutez d'avoir la bonne façon de faire, consultez une ressource spécialisée en violence conjugale. Allez chercher le soutien d'une intervenante en maison d'hébergement. Préservez la confidentialité de la personne victime de violence, mais au besoin, ne restez pas seul, allez chercher de l'aide pour vous-même.

L'ÂGISME

L'âgisme est une forme de maltraitance. Voici une capsule vidéo tirée du programme Aînés-Avisé pour vous démontrer en quelques secondes comment elle peut se manifester :

https://www.youtube.com/watch?v=q0WgwAjGCiU&list=PLi3qcLLplrAqo4WfKYb_qjNIMzExhzy4z&index=5



FORMATION EN LIGNE

Lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

Le parcours de formation comprend les 2 volets suivants :

- Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées
- Identification et signalement d'une situation de maltraitance envers une personne âgée

Durée : 2h10

Pour qui : les partenaires hors du Réseau de la santé et des services sociaux.

Coût : gratuit

Rendez-vous à l'adresse suivante : à l'adresse suivante <https://fcp-partenaires.ca/>

Plusieurs mises en situation sont présentées pour bien saisir le modèle de gestion de situation de maltraitance. Contre la maltraitance c'est la responsabilité de tous!

FORMATIONS POUR LES
**PARTENAIRES
DE SERVICES
HORS RÉSEAU**



Bienvenue dans
l'Environnement numérique
d'apprentissage (ENA) provincial
pour les partenaires de services hors réseau

À L'AGENDA



CALENDRIER DES RENCONTRES RÉGULIÈRES DES TABLES ET COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS :

Table régionale pour contrer la maltraitance
envers les aînés : 3 novembre 2020

Comité d'orientation : 16 octobre 2020

Comité interculturel : 21 octobre 2020

Comité intervention : 16 novembre 2020

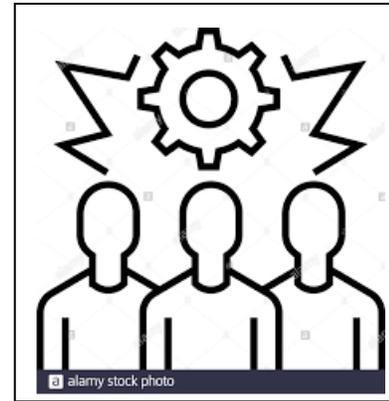
Processus d'interventions concertés :
25 novembre 2020

Comité de sensibilisation : à déterminer

Pour consulter les numéros précédents, veuillez consulter le
site internet du CISSS de l'Outaouais au lien suivant :

<https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-ciyss/rapports-et-publications-administratives/bienveillance/>

Les bulletins se trouvent à droite de la page.



RÉDACTION ET COLLABORATION

RESPONSABLE

Marie-Pier Macameau

Coordonnatrice régionale spécialisée en matière de
maltraitance envers les personnes aînées — Outaouais

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marianne Corneau

COLLABORATIONS

AQDR , Bras-Outaouais, FADOQ, Maison Libères-Elles



DATE DE PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN : **1^{er} mars 2021**

DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : **1^{er} février 2021**

Si vous souhaitez faire connaître une activité ou un évènement, faire paraître un court texte en lien avec la lutte contre la maltraitance, ou si vous voulez faire un commentaire ou des suggestions, faites-les parvenir à Marie-Pier Macameau à l'adresse suivante : Marie-PierMacameau@ssss.gouv.qc.ca